Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_153_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-153-2026

Objet : Ruchers de l'Agglomération - Convention gestion et animation du rucher, et Convention d'occupation de terrain

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Marc PICQUETTE, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_153_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-153-2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc LABBE

Objet : Ruchers de l'Agglomération - Convention gestion et animation du rucher, et Convention d'occupation de terrain

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du projet de territoire adopté le 8 juillet 2021, l'Agglomération s'est engagée à protéger la biodiversité et les ressources naturelles. Son action autour des ruchers pédagogiques de la Ville Oger entre pleinement dans cette ambition.

1/ Convention de partenariat pour la gestion et l'animation des ruchers pédagogiques avec la Ferme de la Ville Oger

L'Agglomération travaille depuis 15 ans avec la Ferme de la Ville Oger, gérée par le Comité des quartiers de la Croix Saint-Lambert. Un partenariat pour la gestion et l'animation du rucher a été formalisé par une convention de trois ans en 2014, renouvelé en 2017, 2020, 2023. Ce dernier se terminant au 30 juin 2026, il est proposé de renouveler ce partenariat pour une durée de 3 ans.

Le partenariat proposé avec le Comité des quartiers de la Croix Saint-Lambert permet à Saint-Brieuc Armor Agglomération de travailler en collaboration avec un partenaire local, de bénéficier d'une meilleure valorisation du rucher à travers le programme d'animations annuel de la Ferme de la Ville Oger, notamment lors des activités du centre de loisirs et de la Fête de la Pomme, et d'assurer une dizaine d'animations par an auprès des scolaires du territoire et/ou des agents de la collectivité.

Une contribution est allouée au Comité de Quartier de la Croix Saint Lambert comprenant :
- 1 500€ TTC pour la gestion du rucher et la conduite d'animations autour des abeilles pour trois ans, soit 500€ TTC par an en 2026, 2027, 2028 ;
- Et, si besoin, le remboursement d'un essaim par an (sur présentation de justificatifs de dépense).

2/ Convention d'occupation du terrain

Une convention tripartite d'utilisation du terrain, avec la Ville de Saint-Brieuc, propriétaire du terrain, et le Comité des Quartiers de la Croix Saint-Lambert, utilisateur du terrain, avait été signée lors de l'installation du rucher en 2011 puis renouvelée en 2014, 2017, 2020, 2023 pour une durée de 3 ans. Il est également nécessaire de reconduire cette convention.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_153_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le CG3P notamment ses articles L2122-1 etc. ;

VU les délibérations DB-096-2017 du 20 février 2014, la DB-129-2017 du 30 mars 2017 ; la DB-082-2020 du 20 février 2020 ; la DB 043 2023 du 2 mars 2023.

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

Le Bureau Statutaire saisi le 11 juin 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE le partenariat avec le Comité des Quartiers de la Croix Saint-Lambert pour un montant de 1500€ TTC sur trois ans soit 500 €TTC par année.

APPROUVE les termes des deux conventions ci-annexées.

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Comité des Quartiers de la Croix Saint-Lambert, ainsi que la convention de mise à disposition de terrain avec la Ville de Saint-Brieuc et le Comité des Quartiers de la Croix Saint-Lambert, et tout avenant ou acte juridique se rapportant à ces conventions

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal en 2026, 2027 et 2028.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND